

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014**

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 février 2014 'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Jeudi 6 mars 2014, à 19 heures 00, sous la présidence du Docteur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

**Présents** : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Pierre COISNON, Christian MARCILLE, André VILLARD, Patrick DAVID, Bernard GUERTON, Michel CHAMBRIN, Mr Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin)  
Mmes Christiane BERTHEAU, Chantal IMBAULT, Isabelle MARQUES

**Excusés** : Mme Priscilla MALLET, Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice : .....	14
Nombre de conseillers présents : .....	13
Nombre de pouvoirs : .....	0
Nombre de votants : .....	13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 février 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

**I- DELIBERATIONS :**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) **Renouvellement contrat Gaz pour la piscine:** Suite l'exposé de Mr BAZIN -  
D'autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat Gaz avec EDF pour la piscine.
- 2) **Subvention Comité des Fêtes d'Outarville :**  
D'ajourner la demande de subvention jusqu'à l'obtention du bilan comptable et du compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.
- 3) **Modification du règlement de la cantine scolaire :**  
D'approuver le règlement de la cantine scolaire modifié en concertation avec le conseil d'école.
- 4) **Modification du tableau des effectifs :**  
Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à nouveau à des ajustements utiles du tableau des effectifs du personnel communal compte tenu de la situation relative aux différents avancements de grade et de mutation.  
Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des présents, décide :  
  
La révision du tableau des effectifs du personnel communal, pourrait s'effectuer comme suit :
  1. A compter du 17 février 2014 comme suit :  
  
⇒ Filière administrative : La suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35ème suite à mutation.
  2. A compter du 1 avril 2014 comme suit :

⇒ Filière technique : Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Avancement de grade et nomination d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur le poste nouvellement prévu.

3. A compter du 1 juillet 2014 comme suit :

⇒ Filière administrative : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Avancement de grade et nomination d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe sur le poste nouvellement prévu.

⇒ Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2014, chapitre 012 "charges de personnels et frais assimilés".

**5) Avancement de grade de Mr Jean-Claude MAGIT :**

De nommer par avancement de grade, Monsieur Jean-Claude MAGIT, au poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**6) Avancement de grade de Madame Chantal BRIEND :**

De nommer par avancement de grade, Madame Chantal BRIEND, au poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 7 juillet 2014.

**7) Projet pédagogique de l'ALSH :**

D'approuver le règlement de l'ALSH du mercredi, élaboré par la directrice.

**II- AFFAIRES DIVERSES :**

• Centrale d'achat « Approlys »:

Mr le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général du Loiret concernant le lancement de la campagne d'adhésion pour l'ensemble des collectivités qui souhaiteraient devenir membre de la centrale d'achat « Approlys » en vue du lancement des premières procédures de marché à partir du mois de septembre 2014. Le conseil municipal décide de surseoir à toute décision.

• Expertise Salle des Fêtes :

Mr le Maire informe les membres du bureau que la prochaine réunion d'expertise pour la salle des fêtes aura lieu le vendredi 14 mars 2014 à 10h00. Madame BERTHEAU et Monsieur PICHON seront présents.

• Chemin de Faronville :

Mr le Maire informe les membres du conseil que suite à son courrier adressé à Mr le Préfet, ce dernier à nommer en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur BADAIRE. Le dossier d'enquête publique sera déposé à la Mairie d'Outarville du 11 au 26 mars 2014. Le commissaire enquêteur tiendra permanence le Mardi 11 mars 2014 de 10h00 à 12h00 et le mercredi 26 mars de 14h30 à 16h30. A cet effet, l'arrêté d'enquête publique a été affiché.

• Conseil d'école élémentaire :

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil de l'école élémentaire d'Outarville du 11 février 2014.

Il souligne le paragraphe concernant les repas du mercredi, et rappelle que ces derniers seront assurés par le Centre de Loisirs, que l'enfant soit inscrit ou non au Centre de Loisirs.

• Fondation du Patrimoine :

Mr le Maire informe les membres du conseil, que la Fondation du Patrimoine a émis un avis favorable pour la réfection du coq d'Outarville. Il sera nécessaire à la fin des travaux, d'adresser à la Fondation du Patrimoine, la facture ainsi qu'une photographie des travaux achevés afin de recevoir le produit de la souscription.

- Adhésion U.D.M.R :

Mr le Maire donne lecture du courrier de l'U.D.M.R et souligne l'importance d'adhérer à cette dernière.

- Association K'DANCE :

Mr le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association.  
Le conseil municipal rejette cette requête.

- STECO POWER :

Mr le Maire donne lecture de la lettre adressée à Maître Christian SAULNIER, concernant la liquidation judiciaire de la Société STECO POWER.

- CLECT :

Mr le Maire rappelle les différents compte rendus de réunions concernant le charges du aux transferts de compétences qui soulignaient

- Problèmes de voirie avec un riverain :

Mr le Maire donne lecture du courrier d'un riverain de la rue des Ecoles concernant des inondations du domaine privé. Ainsi que cela été convenu, les travaux sur le réseau d'eau de cette rue seront repris globalement en 2014. Mr BAZIN regrette que lors du goudronnage du parking de l'arsenal la municipalité n'est pas été prévenue afin de refaire le trottoir longeant le parking.

- Commune de Bazoches-les-Gallerandes :

Mr le Maire donne lecture des différents courriers concernant les dérogations scolaires entre la commune d'Outarville et la commune de Bazoches-les-Gallerandes et souligne les relations cordiales et constructives dans ce domaine.

- Ecole Buissonnière:

Mr le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association et informe les membres du conseil qu'il n'émet pas d'objection à ce que l'association puisse disposer d'un local communal et qu'il soit installé une boîte aux lettres dédiée à l'école.

- Presbytère :

Mr le Maire informe les membres du conseil, que le SDIS à donner son accord quant à l'accessibilité du bâtiment.

- Salle des Associations :

Les clés pourront être transmises aux associations qui auront déposé leur chèque de caution en Mairie.

Mr le Maire rappelle que l'inauguration n'a eu lieu en début d'année par décence pour la mémoire de Monsieur Philippe MONDINE.

- Invitations :

Mr le Maire donne lecture des manifestations dans le cadre de la reconstruction du collège de Bazoches :

- Mardi 8 avril 2014 à 18h30 : Réunion publique à la salle des fêtes de Bazoches ;
- Lundi 16 juin 2014 à 17h30 : Pose de la première pierre du collège Louis Joseph Soulas de Bazoches.

Séance levée à 20 heures 15

Fait à Outarville, le 7 mars 2014

Le Maire,

<b>SEANCE 06/03/2014</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Excusés</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
<b>Emmanuel HERVIEUX</b>	1	1			
<b>Thierry PICHON</b>	1	1			
<b>Christiane BERTHEAU</b>	1	1			
<b>Gérard BAZIN</b>	1	1			
<b>Pierre COISNON</b>	1	1			
<b>Christophe MENAGER</b>	1	1			
<b>Priscilla MALLET</b>	0	0	1		
<b>Isabelle MARQUES</b>	1	1			
<b>André VILLARD</b>	1	1			
<b>Anne DELORME</b>	0	0	1		
<b>Christian MARCILLE</b>	1	1			
<b>Chantal IMBAULT</b>	1	1			
<b>Patrick DAVID</b>	1	1			
<b>Bernard GUERTON</b>	1	1			
<b>Michel CHAMBRIN</b>	1	1			
<b>Christophe ROUILLON</b>	1	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>2</b>		